

Procès-Verbal du Comité Syndical
du
Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon

- Séance du 13 septembre 2017 à 18 heures 30 -
Battenheim

Sur convocation du 6 juillet 2017 et sous la présidence de M. Bernard NOTTER, président, le comité du syndicat de communes de l'Ile Napoléon s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 13 septembre 2017 à 18 heures 30, dans la salle festive de Battenheim.

Présents :

Mesdames et Messieurs Rachel **BAECHTEL**, Jean-Pierre **BARI**, Michel **BOBIN**, Daniel **BUX**, Pierre **FISCHESSER**, Christian **FRANTZ**, Gilbert **FUCHS**, Philippe **GRUN**, Maurice **GUTH**, André **HABY**, Mathieu **HAUSS** (à compter du point n° 9), Ludovic **HAYE**, Charles **KREMPPER**, Pierre **LOGEL**, Bernard **NOTTER**, Guy **OMEYER** (à compter du point n° 3), Richard **PISZEWSKI**, Bernard **RAPP**, Michel **RIES**, Béatrice **RIESTERER**, Patrick **RIETZ**, Alain **SCHIRCK** (à compter du point n° 2), Daniel **SCHNEIDER**, Francine **SCHUHLER**, Marie-Madeleine **STIMPL**, Bernard **THIERY** (à compter du point n° 3).

Absents excusés et non représentés :

Monsieur Olivier **BECHT**

Absents non excusés :

./.

Ont donné procuration :

Madame Nicole **HINSINGER** à Monsieur Bernard **RAPP**

Assistaient à la séance :

- Monsieur Laurent **BENGOLD**, directeur général des services
- Madame Stéphanie **KREBER**, directeur général adjoint
- Monsieur Jean-Philippe **HERTZOG**, directeur des services techniques
- Un représentant de la presse locale (journal L'Alsace)

M. Laurent BENGOLD, directeur général des services, assure les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 juillet 2017
2. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des établissements publics locaux – montant à payer au titre de l'année 2017
3. Renouvellement des marchés de petit entretien de voirie, d'éclairage public, de signalisation routière et sur feux tricolores – programme 2018-2020 – lancement de la consultation d'entreprises
4. Battenheim – aménagement d'un local commercial communal – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises
5. Habsheim – extension et rénovation de la mairie – approbation d'un avenant de transfert de maîtrise d'œuvre – autorisation de signer
6. Sausheim – remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer
7. Baldersheim – aménagement des abords de l'église Saint-Pierre et Paul et de la place Roger Landwerlin – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention
8. Battenheim – aménagement de la rue des Fourmis – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
9. Rixheim – aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers – résultat de la consultation d'entreprises pour un lot infructueux – attribution du marché de travaux et autorisation de signer
10. Sausheim – aménagement des abords du pôle médical – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer
11. Sausheim – réaménagement de la rue des Martyrs de Glières – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions
12. Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur la commune de Baldersheim – approbation d'un avenant – autorisation de signer
13. Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Dietwiller et Habsheim – approbation d'un avenant – autorisation de signer
14. Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Dietwiller et Habsheim – validation du choix du nouveau directeur
15. Divers

Monsieur le président ouvre la séance à 18 heures 35. Il salue l'ensemble des délégués présents, ainsi que le représentant de la presse et les services du syndicat, puis remercie M. Maurice GUTH, maire, d'accueillir cette séance du comité syndical à Battenheim.

Après avoir donné lecture de la procuration recensée, M. le président sollicite de l'assemblée, qui la lui accorde, l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, intitulé :

15. Marché de transport collectif pour l'enseignement de la natation scolaire – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché et autorisation de signer

Il demande ensuite aux personnes présentes d'observer une minute de silence à la mémoire de M. Jean-Pierre FÄH, ancien délégué du comité, récemment décédé.

Monsieur le président passe ensuite à l'examen du premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n° 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 12 juillet 2017

Le procès-verbal du comité syndical du 12 juillet 2017 a été transmis par voie électronique et par courrier postal, à l'ensemble des délégués.

Aucune remarque ni observation n'ayant été formulée au sujet de ce document, M. le président propose à l'assemblée de l'approuver.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal du comité syndical du 12 juillet 2017.

Point n° 2 : Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des établissements publics locaux – montant à payer au titre de l'année 2017

- M. Alain SCHIRCK rejoint la réunion -

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil susceptible d'être allouée au comptable du Trésor exerçant les fonctions de receveur des établissements publics locaux, et autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable.

Le montant de l'indemnité se détermine, conformément aux textes, par application d'un barème dégressif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices.

Aussi est-il proposé au comité syndical de reconduire au profit de M. Jérôme CHAMBOSSE, trésorier principal de Mulhouse couronne, le bénéfice de l'indemnité fixée par les dispositions précédemment énoncées.

Pour l'année 2017, celle-ci s'élève à 1 634,78 € bruts (2 035,22 € en 2016).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire au profit de M. le trésorier principal de Mulhouse couronne, à hauteur du montant ci-dessus indiqué, le bénéfice de l'indemnité fixée par les dispositions réglementaires en vigueur.

Point n° 3 : Renouvellement des marchés de petit entretien de voirie, d'éclairage public, de signalisation routière et sur feux tricolores – programme 2018-2020 – lancement de la consultation d'entreprises

- MM. Guy OMEYER et Bernard THIERY rejoignent la réunion -

Afin d'assurer l'entretien courant des installations d'éclairage public, des feux tricolores et des voiries, le syndicat avait passé en 2014 plusieurs marchés annuels à bons de commande, renouvelables par deux fois. A l'échéance 2017, il convient donc de les remettre en concurrence.

Les services techniques du SCIN ont établi les cahiers des charges qui donneront lieu à quatre marchés accords-cadres à bons de commande distincts, afin de satisfaire en temps réel les besoins d'entretien ou d'intervention urgente signalés par les communes membres.

Pour l'essentiel les prestations attendues des entreprises attributaires des travaux peuvent se résumer ainsi :

1. Petits travaux d'éclairage public (montant maxi 150 000,00 € HT/an)

Maintenance préventive ou corrective ponctuelle des installations d'éclairage public (déplacement ou remplacement de candélabres, remplacement ou reconditionnement des armoires d'éclairage public, renouvellement de sources lumineuses, dépannage et toute intervention nécessaire au bon fonctionnement des installations).

2. Travaux d'entretien et de maintenance des installations de feux tricolores (montant maxi 50 000,00 € HT/an)

Maintenance préventive ou corrective générale des installations de feux tricolores (entretien périodique préventif biannuel des optiques et des armoires de commande, remplacement du matériel défectueux ou vandalisés, dépannage et intervention de toute nature nécessaire au bon fonctionnement des équipements).

3. Petits travaux d'entretien des voiries (montant maxi 150 000,00 € HT/an)

Interventions ponctuelles sur le domaine routier, chaussées et trottoirs (reprise de bordures affaissées, aménagement d'accès, réfection de nids poule, reprise d'affaissements ponctuels, réfection d'enrobés sur chaussée ou trottoirs, remplacement ou mise à niveau de fonte de voirie, toutes interventions nécessaires à la sécurité des usagers, etc.).

4. Signalisation routière horizontale et verticale (montant maxi 100 000,00 € HT/an)

Interventions ponctuelles relatives au renouvellement des matériels de signalisation routière verticale et à la mise en œuvre des marquages horizontaux (fourniture et remplacement de panneaux de signalisation verticale, des supports, bornes de balisage, etc.).

La durée des marchés sera d'une année, renouvelable par deux fois. Les crédits nécessaires aux opérations 2018 seront inscrits au prochain budget primitif.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le président à lancer les consultations d'entreprises pour ces quatre marchés.

Point n° 4 : Battenheim – aménagement d'un local commercial communal – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises

En séance du 26 avril 2017, le comité syndical autorisait M. le président à signer avec la société A2C le marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement d'un local commercial en boulangerie à Battenheim.

Au stade APD, les prestations attendues après concertation avec la commune, ont été chiffrées à 212 177,00 € HT (valeur août 2017), selon le détail ci-après :

• Assainissement / siphons / chape	20 614,00 € HT
• Carrelage / faïence.....	21 475,00 € HT
• Châssis aluminium intérieur.....	5 198,00 € HT
• Plâtrerie / faux-plafond / cloisons.....	58 914,00 € HT
• Peinture intérieure	2 791,00 € HT
• Electricité	39 730,00 € HT
• Gaz / plomberie / sanitaires / ventilation.....	53 439,00 € HT
• Climatisation réversible	10 016,00 € HT
• Total	212 177,00 € HT

La consultation des entreprises sera opérée selon les dispositions de la procédure adaptée.

Les crédits nécessaires au règlement des dépenses de ce programme sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 212 177,00 € HT en phase APD, des travaux d'aménagement d'un local commercial en boulangerie à Battenheim ;*
- *Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée.*

Point n° 5 : Habsheim – extension et rénovation de la mairie – approbation d’un avenant de transfert de maîtrise d’œuvre – autorisation de signer

Par délibération du 20 juillet 2016, le comité syndical attribuait au groupement Studio d’Architecture Next id – Gettec Bâtiment – Energies-Fluides – C2BI – Scène Acoustique, le marché de maîtrise d’œuvre du projet d’extension et de rénovation de la mairie de Habsheim.

En séance du 30 mai 2017, le comité syndical résiliait ce marché et ajustait par voie d’avenant les honoraires de maîtrise d’œuvre en fonction du montant des travaux déterminés en phase APD.

Dans l’intervalle, la SàRL Groupe d’Etudes Techniques Energies Fluides, co-traitant de l’équipe de maîtrise d’œuvre, a été rachetée par la SàRL IMAEE de Sélestat (67).

Afin que le marché de maîtrise d’œuvre puisse être soldé, il y a lieu d’autoriser M. le président à signer un avenant constatant ce rachat. Hormis le changement de co-traitant, les autres dispositions du marché restent identiques.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l’unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve l’avenant constatant le changement de co-traitant, tel que ci-dessus détaillé, au marché de maîtrise d’œuvre du projet d’extension et de rénovation de la mairie de Habsheim ;*
- *Autorise M. le président à signer cet avenant ainsi que tout document afférent au changement précité.*

Point n° 6 : Sausheim – remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée – avenant à un marché de travaux – autorisation de signer

En séance du 23 février 2017, le comité syndical autorisait M. le président à signer un marché d’un montant de 126 959,60 € HT avec l’entreprise Schoenenberger de Colmar, pour les travaux de remplacement du bardage des façades de la salle de gymnastique spécialisée à Sausheim.

En cours de chantier, des modifications d’ordres technique et/ou esthétique ont dû être apportées. Elles concernent essentiellement :

- L’état dégradé de plusieurs chevrons bois, constaté après dépose du bardage, a nécessité leur remplacement par des équerres de façade ;
- Un complément de fixation de l’ossature primaire existante par des chevilles spécifiques corps creux, demandé par le contrôleur technique de construction ;
- Le remplacement du polycarbonate du préau de l’entrée, non prévu initialement, demandé par la commune.

Ces adaptations entraînent une augmentation de la masse des travaux de 2,32 %, soit **+2 947,19 € HT**, portant le nouveau montant du marché à 129 906,79 € HT. Le délai d'exécution des travaux du présent lot est prolongé de 2 semaines.

Dans sa séance du 11 septembre 2017, la commission MAPA a émis un avis favorable à l'ensemble des modifications proposées.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve l'avenant susmentionné, d'un montant total de +2 947,19 € HT, fixant le nouveau montant du marché à 129 906,79 € HT ;***
- ***Autorise M. le président à signer les documents nécessaires avec l'entreprise concernée.***

Point n° 7 : Baldersheim – aménagement des abords de l'église Saint-Pierre et Paul et de la place Roger Landwerlin – mise en souterrain du réseau Orange – autorisation de signer la convention

Dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de l'église Saint-Pierre et Paul ainsi que de la place Roger Landwerlin, le syndicat a décidé d'enfouir les lignes aériennes téléphoniques, dans la rue de l'Eglise entre la rue Principale et la rue du Stock à Baldersheim.

Les services d'Orange ont donc été invités à présenter une offre de prix pour la mise en souterrain de leur réseau.

Les prestations comprennent les études, les travaux de câblage et la suppression des lignes aériennes existantes et sont estimées à 5 078,31 €.

S'agissant des travaux de génie civil, leur réalisation est prévue dans le cadre du marché de travaux qui a été attribué à l'entreprise TP du Vignoble et donnera lieu à paiement direct.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la participation du SCIN à l'enfouissement du réseau Orange dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de l'église Saint-Pierre et Paul ainsi que de la place Roger Landwerlin à Baldersheim ;
- Autorise M. le président à signer tous documents afférents à cette opération.

Point n° 8 : Battenheim – aménagement de la rue des Fourmis – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

Afin de desservir le nouveau groupe scolaire/périscolaire de Battenheim, il a été décidé de créer une nouvelle voie qui reliera la rue des Champs à la rue des Loisirs.

Le comité syndical a donc, lors de sa séance du 26 avril dernier, autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 28 août et 1^{er} septembre dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise TP Vignoble de Rouffach pour un montant de 148 339,50 € HT

Lot 2 – éclairage public

Société Clemessy de Mulhouse pour un montant de 29 329,90 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;
- Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;
- Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.

Point n° 9 : Rixheim – aménagement de la placette de la Commanderie, de la rue Zuber et de la rue des Bergers – résultat de la consultation d'entreprises pour un lot infructueux – attribution du marché de travaux et autorisation de signer

- M. Mathieu HAUSS rejoint la réunion -

Par délibération du 30 mai 2017, le comité syndical prenait acte des résultats de la consultation d'entreprises et autorisait monsieur le président à engager pour, le lot 5 – espaces verts, déclaré sans suite, une nouvelle consultation par voie de procédure adaptée.

La date limite de réception des offres était fixée au 28 août 2017 à 11 heures.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA les 28 août et 1er septembre dernier, se sont traduits par la proposition suivante :

Lot 5 – espaces verts

Entreprise ID Verde de Mulhouse pour un montant de 27 409,03 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.*

Point n° 10 : Sausheim – aménagement des abords du pôle médical – résultat de la consultation d'entreprises – attribution des marchés de travaux et autorisation de signer

La commune de Sausheim souhaite dans le cadre des travaux de construction du futur pôle médical, aménager un parking complémentaire de 22 places sur un terrain communal. Celui-ci sera accessible à la fois depuis la rue de Mulhouse et le parking de l'EHPAD.

Dans le cadre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont donc lancé une consultation d'entreprises.

Le dépouillement et l'analyse des offres reçues en réponse, examinées par la commission MAPA le 11 septembre dernier, se sont traduits par les propositions suivantes :

Lot 1 – voirie et réseaux divers

Entreprise STPM de Guebwiller pour un montant de 74 785,00 € HT

Lot 2 – éclairage public

Entreprise ETPE de Steinbrunn-le-Haut pour un montant de 7 177,00 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;*
- *Décide d'attribuer les marchés conformément à la proposition de la commission MAPA ;*
- *Autorise M. le président à signer et à exécuter les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises retenues.*

Point n° 11 : Sausheim – réaménagement de la rue des Martyrs des Glières – validation de l'APD – lancement de la consultation d'entreprises et autorisation de solliciter les subventions

Dans le cadre de ses travaux de voirie 2017, la commune de Sausheim souhaite procéder au réaménagement de la rue des Martyrs des Glières, sur le secteur situé entre la rue du Vercors et la rue des Petits Champs (environ 150 mètres).

Le projet consiste pour l'essentiel dans :

- Le décrouitage des enrobés ;
- Les terrassements généraux (déblais remblais) ;
- La fourniture et pose de pavés double file formant fil d'eau ;
- L'enfouissement du réseau Orange ;
- La collecte des eaux pluviales ;
- Le renouvellement des installations d'éclairage public ;
- La réalisation de la signalisation horizontale et verticale.

Au titre de leur mission de maîtrise d'œuvre, les services techniques du syndicat ont évalué l'ensemble des travaux à 130 000,00 € HT, hors frais annexes.

Une aide financière à la réalisation de cette opération sera sollicitée auprès du SIVOM de l'agglomération mulhousienne, pour la collecte des eaux pluviales.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve l'estimation prévisionnelle, chiffrée à 130 000,00 € HT hors frais annexes, des travaux de réaménagement de la rue des Martyrs des Glières à Sausheim ;*
- *Autorise M. le président à lancer la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée ;*
- *Charge M. le président de solliciter les subventions afférentes à cette opération.*

Point n° 12 : Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur la commune de Baldersheim – approbation d'un avenant – autorisation de signer

Suite à la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, la commune de Baldersheim a par délibération du 26 juin 2017, pris la décision de revenir à une organisation du temps scolaire sur quatre jours.

Il y a donc lieu de contractualiser avec l'association Les Copains d'Abord un avenant à sa convention de délégation de service public, permettant l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement, sur Baldersheim, le mercredi matin, à compter de la rentrée scolaire 2017-2018 et ce jusqu'au 31 décembre prochain.

Cet avenant n'aura pas d'incidence financière sur le montant à verser à l'association au titre de l'année 2017, ni sur les autres dispositions de la DSP.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- *Approuve les dispositions de l'avenant à intervenir à la convention de délégation de service public de l'association Les Copains d'Abord ;*
- *Autorise M. le président à signer tous documents y afférents.*

Point n° 13 : Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Dietwiller et Habsheim – approbation d'un avenant – autorisation de signer

L'association l'Île aux Copains est titulaire, depuis le 1^{er} janvier 2014, d'une délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Dietwiller et Habsheim, en particulier.

Les actions mises en œuvre par cette structure sont encadrées par une convention spécifique.

Afin d'offrir à l'association la possibilité de diversifier et d'étoffer son offre de service, en fonction des demandes des familles, dans le respect des dispositions administratives et financières de la convention précitée, il est proposé au comité syndical de remplacer, par voie d'avenant, l'annexe initiale détaillant chaque activité ou type d'activité, par le nouveau document figurant en pièce jointe de la présente.

Cette modification n'aura aucune incidence sur le montant de la contribution versée par le SCIN à l'association l'Île aux Copains, cette dernière faisant son affaire d'éventuels

coûts supplémentaires, à travers les participations demandées aux familles et par la recherche de nouveaux partenaires.

L'association s'est en outre engagée à ne pas introduire d'actions qui viendraient concurrencer directement celles déjà conduites par les autres structures du territoire (associations Les Copains d'Abord et La Passerelle).

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Approuve les dispositions de l'avenant à intervenir à la convention de délégation de service public de l'association l'Ile aux Copains ;***
- ***Autorise M. le président à signer tous documents y afférents.***

Point n° 14 : Délégation de service public pour l'organisation d'activités récréatives et d'accueil collectif de loisirs avec ou sans hébergement sur les communes de Dietwiller et Habsheim – validation du choix du nouveau directeur

Le conseil d'administration de l'association l'Ile aux Copains avait pris la décision de se doter d'un nouveau directeur, dans le cadre de la réorganisation engagée au printemps 2017.

Embauché en qualité de directeur d'animation pour le site périscolaire de Dietwiller, M. Sébastien LAOPE a été proposé au poste de directeur de l'association, lors du conseil du 11 juillet 2017. Ses missions ont été validées au cours de la même réunion.

Le profil de poste du directeur de l'association, résumant l'ensemble des missions qu'il lui revient d'accomplir sous l'autorité du président et du conseil, est annexé à la présente, ainsi que le curriculum vitae de M. LAOPE.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la convention d'exploitation, la nomination du responsable de la structure doit faire l'objet d'une décision conjointe et concordante du conseil d'administration de l'association et du comité syndical du SCIN.

Monsieur le président propose ainsi à l'assemblée d'entériner la nomination de M. Sébastien LAOPE au poste de directeur de l'association l'Ile aux Copains. Il demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés valide la nomination de M. Sébastien LAOPE au poste de directeur de l'association l'Ile aux Copains.

Point n° 15 : Marché de transport collectif pour l'enseignement de la natation scolaire – résultat de la consultation d'entreprises – attribution du marché et autorisation de signer

Le contrat de transport permettant de véhiculer les élèves des écoles élémentaires des communes de Baldersheim, Battenheim, Dietwiller, Habsheim, Rixheim et Sausheim vers le centre nautique d'Île Napoléon dans le cadre de l'enseignement de la natation est arrivé à échéance à la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Afin d'assurer cette prestation dès la rentrée 2017, une consultation a été organisée cet été via la plateforme de dématérialisation www.achat-public.com. Les prestataires ayant retiré un dossier étaient :

- LK Chopin-Heitz ;
- Transdev Grand-Est.

Tous deux ont déposé, dans les délais requis, un dossier de candidature et une offre conformes au cahier des charges.

La commission MAPA, réunie le 11 septembre 2017, a examiné les deux propositions transmises. A l'issue de l'analyse, c'est la société **Transdev Grand-Est** qui a été classée première, au regard des critères de jugement définis dans le règlement de consultation (prix avec un coefficient de 0,6 et valeur technique avec un coefficient de 0,4).

Le montant annuel du marché s'élève à **32 021,10 € HT** ; il est renouvelable, dans la limite de trois exercices consécutifs.

Monsieur le président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

-oOo-

Le comité syndical, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ***Prend acte du résultat de la consultation, tel que ci-dessus détaillé ;***
- ***Décide d'attribuer le marché conformément à la proposition de la commission MAPA ;***
- ***Autorise M. le président à signer et à exécuter le marché de travaux à intervenir avec l'entreprise retenue.***

Point n° 16 : Divers

La date du prochain comité syndical est fixée au **jeudi 26 octobre 2017 à 18 heures 30**, en mairie de Baldersheim. Elle sera précédée d'une réunion de bureau, à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20
Battenheim, le 13 septembre 2017

Prestation, type d'activité	Lieu	Public	Date, horaires, durée	Effectif (Nb Indicatif)
Accueil de loisirs sans hébergement - mercredis Programme varié ayant pour objectif de proposer des activités/animations structurantes et sociabilisantes.	Habsheim Locaux du prestataire Autres lieux	3-13 ans	Tous les mercredis en période scolaires, hors jours fériés En journée complète ou en demi journée, avec ou sans repas	60 enfants
Accueil de loisirs sans hébergement - Vacances de la toussaint, hiver, printemps et été Semaines thématiques avec programme varié, adapté à chaque tranche d'âge.	Habsheim Locaux du prestataire Autres lieux	3-13 ans	Vacances scolaires de la toussaint, d'hiver, de printemps et d'été	60 enfants
Séjours de vacances avec hébergements Hivers - printemps - été Découvertes de disciplines sportives, de loisirs et d'activités artisanales liées à la région de séjour.	Jura/Vosges/Alpes/Etranger.	6-17 ans en fonctions des séjours	Vacances scolaires de la toussaint, d'hiver, de printemps et d'été	20 enfants
Séjours courts - parc d'attractions Astérix/Europapark/Disney/autres.	France/Etranger	7-17 ans	Vacances scolaire de la toussaint et de printemps	20 enfants
Portes ouvertes de l'association Présentation des activités de l'association aux habitants et usagers de L'Ile aux Copains.	Habsheim Locaux du prestataire Autres lieux	3-17 ans et familles	En cours d'année scolaire (mois de juin)	200 enfants
Fête de village Organisation d'un moment festif et fédérateur ouvert aux habitants et usagers de L'Ile aux Copains.	Habsheim Locaux du prestataire Autres lieux	3-17 ans et familles	Durant les vacances scolaires d'été	100 enfants
Evènement de Noël Organisation d'un moment festif et fédérateur ouvert aux habitants et usagers de L'Ile aux Copains.	Habsheim Locaux du prestataire Autres lieux	3-17 ans et familles	En décembre	250 enfants
Evènement de Dietwiller Organisation d'un moment festif et fédérateur ouvert aux habitants et usagers de L'Ile aux Copains.	Dietwiller Locaux du prestataire Autres lieux	3-17 ans et familles	Au cours de l'année scolaires.	150 enfants
Stages découvertes Printemps - été Proposition d'activités sportives, de loisirs et de découverte.	Habsheim Locaux du prestataire Autres lieux	3-16 ans	Vacances scolaires de printemps et d'été	350 enfants
Loisirs -Extra Printemps - été Découvertes d'activité ludiques, de loisirs et sportives.	Habsheim Locaux du prestataire Autres lieux	3-16 ans	Périodes scolaires, du lundi au vendredi, hors jours fériés.	200 enfants
Animations de proximité Animations de rue à caractère social, de prévention, de découverte, d'échange et de loisirs.	Rues et équipements sportifs/culturels des communes. Autres lieux	13-17 ans	Jours de la semaines et week-end, selon les projets.	25 jeunes
Chantiers "Jeune" Proposition de chantier au sein des communes favorisant la découverte d'un métier. Ces actions permettant d'autofinancer les loisirs et vacances des jeunes.	Habsheim/Dietwiller Autres lieux	13-17 ans	Jours de la semaines et week-end, selon les projets.	25 jeunes
Festival Jeunesse Organisation par les jeunes d'un moments festifs de loisirs et de découvertes de pratiques sportives et culturelles.	Habsheim Locaux du prestataire Autres lieux	13-16 ans et familles	Juillet	450 jeunes

PROFIL DE POSTE / DIRECTEUR / ASSOCIATION L'ILE AUX COPAINS

Les missions se réalisent sous l'autorité du président et du conseil d'administration.

ACTIVITES PRINCIPALES
<ul style="list-style-type: none">- Assurer la mise en place et le respect des DSP et de toutes autres conventions/contrats en cours ou à venir- Concevoir et conduire le projet d'animation globale en lien avec le contexte local- Impulser et réaliser le diagnostic territorial dans une logique participative incluant l'ensemble des instances, partenaires et habitants ;- A partir de l'étude de besoins, définir les axes d'intervention de l'association ainsi que les critères d'évaluation et de suivi- Rédiger des bilans par actions, notes et tout autre document administratif- Coordonner et animer les partenariats, en organisant une concertation avec les professionnels, associations et acteurs du territoire- Représenter l'association en toute circonstance, auprès des municipalités, des partenaires, de la presse- Mettre en place un plan d'action (annuel et pluriannuel) permettant l'appropriation par l'équipe du projet associatif, la participation et la prise de responsabilité des usagers et bénévoles, la mobilisation des habitants du territoire- Gérer les ressources humaines et les bénévoles, par l'organisation des plannings, congés, formations des équipes réparties sur l'ensemble de nos actions- Assurer la gestion administrative, budgétaire et financière des équipements, par l'élaboration, le suivi et l'exécution du budget en lien avec le cabinet comptable et les responsables de sites/d'actions- Négocier et suivre l'ensemble des financements en lien avec les institutions concernées- Assurer la sécurité des personnes et la préservation des bâtiments- Déterminer les orientations en terme de communication
ACTIVITES COMPLEMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none">- Assurer la continuité de service en l'absence d'un des responsables de sites/actions- Piloter les entretiens professionnels en proposant les objectifs annuels et les axes d'évolution adaptés au personnel- Avoir la possibilité de déléguer une partie des activités principales
ACTIVITES SPECIFIQUES
<ul style="list-style-type: none">- Assurer la mission de veille juridique spécifique aux cadres : DSP, DDCSPP, jeunesse/culture/enfance, ERP, sanitaire, social etc.- Etre le garant de l'optimisation des taux d'occupation des différentes actions
SAVOIRS / SAVOIR-FAIRE
<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser la méthodologie de la démarche de projet, du diagnostic à l'évaluation- Connaître les problématiques sociales et économiques de son territoire ainsi que les politiques familiales publiques mises en œuvre par les institutions sociales- Connaître les principes de la démarche participative et les règles de fonctionnement et d'organisation d'une association et le statut relatif au personnel par grade- Maîtriser les principes budgétaires, la ventilation comptable et les prestations de service CAF- Repérer, activer et entretenir les réseaux partenariaux pour mobiliser les ressources du territoire- Partager et échanger les connaissances spécifiques des partenaires avec l'équipe de l'association- Initier, impulser, participer à des rencontres partenariales avec comme objectifs d'inciter les acteurs du territoire, dans le champ de la famille et de la parentalité à participer à un réseau constitué- Promouvoir les actions de l'association auprès des usagers- Créer des supports et documentation tant pour les professionnels qu'à destination des usagers

Sébastien Laope

17 rue Sainte Anne, Lutterbach 68460
Tél : 07 68 09 38 89 @ : sebastienlaope@gmail.com

Centres d'intérêt

Arts urbains – Cinéma – Peinture – art contemporain – BD – Musiques – Nouvelles Technologies

Expérience

ROSH (Entreprise individuelle)

Activité artistique et consulting en Art Urbain
Grand-Est de la France et Suisse

2008-2016

Intervention artistique dans le domaine des arts, de la culture auprès de l'enfance, de la jeunesse et des publics en situation d'exclusion et d'insertion.

Consulting autour des pratiques urbaines et actuelles auprès des institutions, des entreprises et des associations.

Artistes peintre (Réalisation de fresques).

UFCV (Association Nationale)

Alsace

2009-2016

Directeur et Formateur sur les formations non professionnelles (BAFA-BAFD)
Intervenant occasionnel sur la formation professionnelle

CUS (Communauté Urbaine de Strasbourg)

Service éducation (Hautepierre-Cronembourg-Poteries)
Strasbourg (67)

2013

Gestion des responsables de sites périscolaires.

ARTENRÉEL (Coopérative des métiers artistiques en Alsace)

Strasbourg (67)

2009-2011

Administrateur de projet culturel et artistique.

Gestion et mise en place de projets sur Hautepierre (90 K€), les Poteries (60 K€),
Cronembourg (55 K€), la Meinau (33 K€) et Oberhausbergen. (25 K€)

MJC L'Écla (Association - Maison des jeunes et de la Culture)

Lutterbach (68)

2005-2008

Responsable adjoint enfance (6-12 ans).

Gestion d'une équipe de 8 salariés et 25 intervenants artistiques et sportifs.

Formation et évaluation des salariés.

Conduite et évaluation du projet.

Recherche de subventions, suivi des dossiers.

Coordinateur des animations exceptionnelles.

Gestion des Cafés concerts (Les Renc'Arts).

Gestion technique des scènes, déclaration Guso, SACEM, norme ERP, etc.

Formation	Licence Pro APC Administration des projets culturels et gestion des entreprises culturelles L'OGACA à Strasbourg (67)	2009-2010
	FIF Formation Initiale de Formateur UFCV délégation Alsace/Lorraine (67-68)	2009
	BPJEPS LTP Brevet professionnel de la Jeunesse, de l'éducation Populaire et des Sports Loisirs tous public - Animations culturelles UFCV à Mulhouse (68)	2007-2008
	BAFA Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur UFCV Alsace	2006

Bénévolat	UFCV Président du comité régional (1 an)	2011-2016
	Formateur des formateurs (occasionnel)	
	Membre de l'équipe régionale	
	Association Les BOZAR Chargé de projet autour des arts urbains.	
	Directeur artistique du festival des BOZAR (35 K€)	2012-2016
	Directeur artistique de la Graffiti Art Fair Foire internationale d'art dédiée aux arts urbains (125 K€)	2016

Compétences	Maitrise de la méthodologie de projet.
	Maitrise des politiques culturelles.
	Maitrise des tableurs et outils de base de gestion.
	Maitrise des outils de base en communication.
	Maitrise des outils de communication dématérialisés (Facebook-Instagram-Snapchat-etc.)
	Maitrise des outils de transmissions de savoirs.
	Maitrise des connaissances des publics.
	Connaissances des normes de sécurités et ERP.
	Connaissances en marketing artistique.
	Connaissance des principes techniques relatifs aux métiers de la scène.
	Bonne connaissance des tendances actuelle en art et musique.
	Bonne connaissance des spécificités liées aux différents publics.
	Maitrise des stratégies de recherche de financement.
Anglais : Bases nécessaires à l'accueil d'artistes étrangers.	